

## DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR/ ACCOMPAGNATRICE DE CANYONISME

### REFERENTIEL PROFESSIONNEL

#### SOMMAIRE

##### Introduction

##### I L'emploi type

- 1.1 Lien avec les nomenclatures .....
- 1.2 Définition et description de l'emploi type .....
- 1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type .....
- 1.4 Conditions d'exercice de la profession.....
- 1.5 Champ d'intervention et de responsabilité .....
- 1.6 Niveau de qualification et évolution dans le poste.....

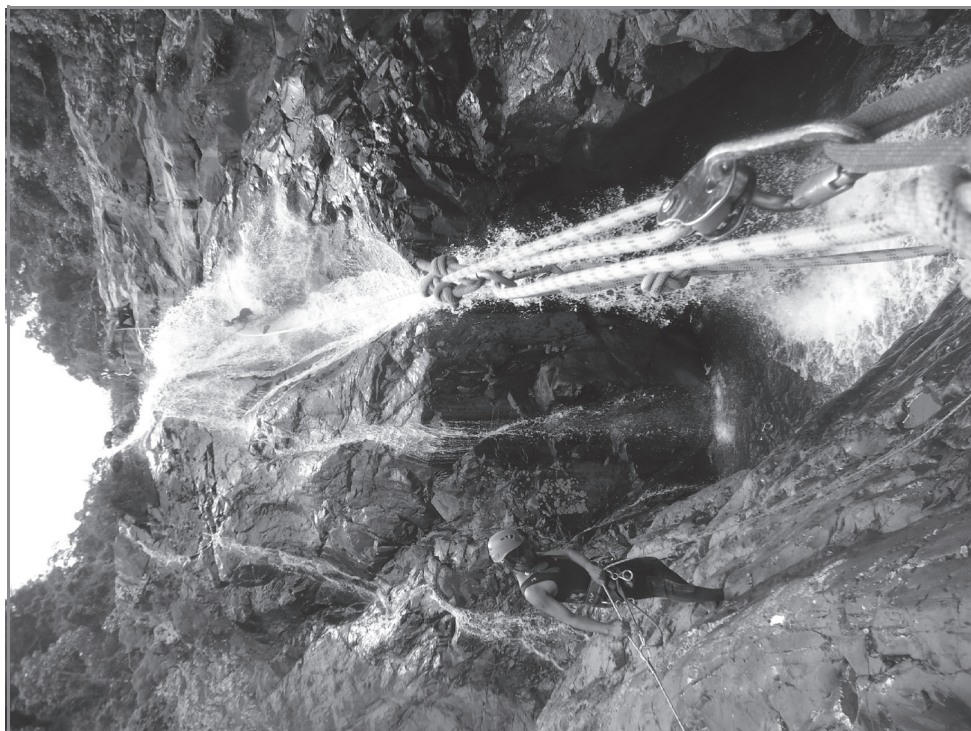
##### II. Définition et description des activités types

- 2.1 Activité type 1 (AT1) : Progresser en toute sécurité en canyoningisme ...
- 2.2 Activité type 2 (AT2) : Construire et gérer le produit d'activité descente de canyon.....
- 2.3 Activité type 3 (AT3) : Préparer et encadrer une descente de canyon en toute sécurité .....
- 2.4 Activité type 4 (AT4) : Garantir un équipement de qualité .....

##### III. Description des compétences

- 3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1 : Progresser en toute sécurité en canyoningisme.....
  - 3.1.1 Compétence 1 (C1) : Utiliser les techniques et outils de navigation.
  - 3.1.2 Compétence 2 (C2) : Progresser et se déplacer « hors emploi de cordes ».....
    - 3.1.3 Compétence 3 (C3) : Progresser et se déplacer sur cordes.....
    - 3.1.4 Compétence 4 (C4) : Progresser et se déplacer en eaux vives.....
    - 3.1.5 Compétence 5 (C5) : Agir en cas de difficulté ou d'accident.....
    - 3.1.6 Compétence 6 (C6) : Analyser des données du milieu naturel.....
- 3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2 : Construire et gérer le produit d'activité descente de canyon .....
- 3.2.1 Compétence 7 (C7) : Créer des produits canyon adaptés à différents publics .....
- 3.2.2 Compétence 8 (C8) : Communiquer sur son activité professionnelle.....

### REFERENTIEL PROFESSIONNEL



## DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR/ ACCOMPAGNATRICE DE CANYONISME

**INTRODUCTION**

**Contexte de la création du diplôme accompagnateur / accompagnatrice de canyoning.**

Le canyoning est une activité physique et sportive en plein essor en métropole comme dans bien d'autres pays. En Nouvelle-Calédonie, cette pratique se développe depuis 2001 sous l'égide principalement de l'association « Terraventure ». La descente de canyons est une activité prisée par le touriste car elle permet de découvrir des vallées isolées pour un public averti de sensations. Les canyons sont nombreux sur le territoire et une dizaine sont équipés et ouverts à la pratique encadrée.

Le canyoning est une activité physique et sportive classée à l'environnement spécifique par le ministère des sports. En effet, cette pratique mal organisée ou mal encadrée peut se révéler très dangereuse.

La pratique de descente de canyons se trouve confrontée en Nouvelle-Calédonie à trois problématiques :

- l'encadrement ;
- l'équipement des canyons ;
- l'accessibilité aux sites.

Le développement du canyoning est tout d'abord limité par le nombre de cadres professionnels formés et diplômés :

- Jusqu'en 2010 il n'existait pas de diplôme spécifique au canyoning mais une qualification rattachée à des diplômés d'accès très complexe : guide de haute montagne – brevet d'Etat d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré escalade ou spéléologie.
- L'accès à ces diplômes est très compliqué pour les publics du territoire et notamment pour la population kanak qui est majoritairement celle qui propose cette activité. En effet le niveau d'étude, l'éloignement, les pré-requis techniques et le coût de la formation sont des freins à une qualification professionnelle. A ce jour aucun néocalédonien n'a pu partir en métropole pour accéder à un diplôme professionnel. On note donc une pénurie de moniteurs diplômés en Nouvelle-Calédonie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, seules trois personnes sont titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la descente de canyons contre rémunération. L'une, moniteur d'escalade avec la qualification canyoning a sa propre structure de parcours en hauteur, la seconde guide de haute montagne travaille pour le comité régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et la troisième également guide de haute montagne est de plus en plus absente du territoire.
- Cela signifie qu'actuellement l'encadrement professionnel est inexistant ce qui freine le développement touristique dans ce domaine. Le cadre associatif est le seul à ouvrir la pratique de descente de canyons au grand public dont l'encadrement est assuré par des initiateurs ou moniteurs fédéraux convenablement formés mais qui ne peuvent prétendre à une rémunération.

3.2.3 Compétence 9 (C9) : Réaliser les démarches nécessaires au bon fonctionnement de son activité professionnelle.....

3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3 : Préparer et encadrer une descente de canyons en toute sécurité.....

3.3.1 Compétence 10 : Elaborer un programme adapté au public.....

3.3.2 Compétence 11 : Préparer et encadrer le groupe.....

3.3.3 Compétence 12 : Evaluer les résultats de sa prestation.....

3.4 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 4 : Garantir un équipement de qualité.....

3.4.1 Compétence 13 : Evaluer la solidité d'un amarrage.....

3.4.2 Compétence 14 : Réaliser un amarrage.....

**Annexe**

Groupe de travail

## I- L'EMPLOI TYPE

Intitulé de l'emploi type :

Accompagnateur/accompagnatrice de canyoniisme.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

### 1.1 Lien avec les nomenclatures

- Nomenclature d'activités françaises (NAF)
  - Section R : Arts, spectacles et activités récréatives.
    - Division 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs.
      - Groupe 93.1 : Activités liées au sport.
- Fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois)
  - Une fiche ROME est adaptée à l'emploi type :
    - G 1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives.
- Code NSF (nomenclature des spécialités de formation)
  - 335 t : animation sportive, culturelle et de loisirs.
- Niveau des certifications (nomenclature de 1969)
  - Diplôme d'accompagnateur de canyoniisme : niveau V.

### 1.2 Définition et description de l'emploi type

L'accompagnateur de canyoniisme exerce sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Il organise, accueille, anime et accompagne différents types de publics sur des activités de descente de canyon de façon ponctuelle ou régulière.

Il accompagne des publics lors d'activités de descente de canyon dans un but de découverte à caractère sportif et/ou touristique.

Il participe au développement du territoire.

Il intègre l'environnement et la notion de développement durable à l'ensemble de ses activités.

Il collabore avec les autorités et les organismes en charge de l'activité.

Il participe à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre touristique.

Ce manque d'encadrants professionnels nécessite une politique de formation répondant aux besoins du développement de l'activité en Nouvelle-Calédonie.

Le développement du canyoniisme est également limité par la qualité et le nombre de ses équipements.

- La plupart des canyons ont été équipés il y a quelques années et ne répondent plus aux normes actuelles. Les encrages, les relais, les mains courantes nécessitent d'être changés. Cela devrait se faire dans le cadre d'une politique générale d'équipement des canyons.
- De plus il existe sur le territoire de magnifiques canyons qui pourraient être équipés par du personnel qualifié afin d'être exploités dans un but de développement touristique et commercial.

L'accessibilité aux sites pose certaines difficultés :

- L'alerte et l'accès des secours sont actuellement insuffisamment organisés. Le plan d'organisation des secours doit être prévu pour chacun des canyons en concertation avec les différents partenaires (collectivités territoriales, sécurité civile, gendarmerie, fédération délégataire (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), professionnels...).
- Il n'existe pas de topoguide officiel recensant l'ensemble des canyons et leurs particularités (sites, accès, difficultés, durée, secours, hébergement, contact...) qui permettrait de promouvoir l'activité et faciliter l'accès par le grand public et les clubs.

Pour répondre aux problématiques du canyon exposées ci dessus, le 07 mai 2010 le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été saisi par Monsieur le Maire de Canala et Madame le Maire de La Foa pour la création d'une certification professionnelle relative à l'encadrement du canyon.

Après consultation des organismes couvrant le champ de cette discipline, il a été proposé la création d'un certificat de spécialisation « accompagnateur canyon » rattaché au diplôme d'accompagnateur de sortie pédestre qui a été validé par la CCCP du 17 juin 2010.

Au cours des échanges du groupe de travail et au vue du nombre de compétences spécifiques, il a été acté que l'accompagnateur de canyoniisme constituait un métier à part entière. Ainsi il a été décidé la création d'un diplôme dédié, et non pas d'un certificat de spécialisation rattaché au diplôme d'accompagnateur de sortie pédestre. Cette certification favorisera le développement structuré du canyoniisme sur tout le territoire et garantira la trilogie « homme-nature-culture » indispensable à la préservation des espaces et au développement durable des sports de nature.

Il existe de nombreux canyons splendides qui ne demandent qu'à être exploités. Cela crée et créera sans aucun doute des micro-économies permettant également aux jeunes de vivre et travailler au sein de leur tribu. Une mise aux normes des équipements et de l'encadrement va répondre à la sécurisation de la pratique mais également à une reconnaissance par les partenaires du secteur sportif et touristique. Ce dernier labélisant les produits touristiques aux normes et offrant des services de qualité. Le développement du canyoniisme permettra l'ouverture des sites et par conséquent le partage des richesses naturelles et culturelles spécifiques au territoire.

### 1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type

#### Statuts :

- Salarié (secteur privé et public), sous réserve de la réglementation en vigueur.
- Travailleur indépendant ou patenté.
- Gérant de société.

#### Structures d'exercice de l'emploi type :

Dans le cas d'un travailleur salarié, l'emploi peut s'exercer dans tous établissements d'activités physiques et sportives.  
 Dans le cas d'un travailleur indépendant ou de gérant de société, il est souvent appelé à fournir une prestation en réponse à une demande clientèle.

Il peut donc être amené à travailler avec des:

- collectivités territoriales ;
- associations ;
- parcs naturels ;
- offices de tourisme ;
- tours opérateurs ;
- établissements publics ou privés divers ;
- établissements scolaires sous réserve de la réglementation en vigueur ;
- centres de vacances et de loisirs sous réserve de la réglementation en vigueur.

#### Publics concernés :

- Adultes et mineurs dans le cadre d'activités de loisirs sportifs à caractère touristique, à des fins de découverte et d'initiation.
- Centres de vacances et de loisirs : à des fins éducatives dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Publics scolaires :
- . Primaires : dans le respect de la réglementation en vigueur.
- . Collèges et lycées : dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Personnes en situation de handicap :

L'accompagnateur de canyoning peut encadrer une personne dont les conséquences de son handicap ne demandent pas de prise en charge spécifique et n'impactent pas les techniques habituelles de descente de canyon.

### 1.4 Conditions d'exercice de la profession

Pour pouvoir exercer son activité, l'accompagnateur doit pouvoir justifier des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme d'accompagnateur de canyoning ;
- être majeur ;
- être déclaré auprès de la mairie de la commune du lieu d'exercice et de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS NC) en tant qu'éducateur sportif professionnel et/ou en tant qu'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives ;
- disposer d'un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de descentes de canyons ;
- être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques) ou toute autre certification équivalente, ou/et à jour des recyclages obligatoires ;
- faire état d'une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant son champ d'activité ;
- les titulaires du diplôme d'accompagnateur de canyoning doivent suivre tous les trois ans une session de recyclage d'un minimum de seize heures. Les accompagnateurs de canyoning en activité doivent être à jour du recyclage triennal avant la fin de la troisième année de la date d'obtention du diplôme. A l'issue de cette session, les accompagnateurs de canyoning reçoivent une attestation de suivi de recyclage d'une validité de trois ans délivrée par le directeur de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.;
- avoir une forme physique adaptée à l'encadrement de l'activité.

### 1.5 Champ d'intervention et de responsabilité

L'accompagnateur de canyoning peut intervenir dans le champ de l'encadrement du canyon et dans le champ d'équipement de canyon.

- Encadrement d'activité :
- . L'accompagnateur de canyoning peut exercer ces activités en autonomie dans le respect des règles suivantes :

L'accompagnateur de canyoning peut également participer à des stages ou des modules techniques complémentaires en vue de se perfectionner dans son activité.

## II- DÉFINITION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS TYPES

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ d'intervention sont classées en 4 activités types.

- > Activité type 1 (AT1):  
Progresser en toute sécurité en canyoning.
- > Activité type 2 (AT2):  
Construire et gérer le produit d'activité descente de canyon.
- > Activité type 3 (AT3):  
Préparer et encadrer une descente de canyon en toute sécurité.
- > Activité type 4 (AT4):  
Garantir un équipement de qualité.

### 2.1 Activité type 1 (AT1) : Progresser en toute sécurité en canyoning.

Cette activité est indispensable au bon déroulement des activités 2, 3 et 4. L'ensemble des compétences contenu dans l'activité 1 est transversal aux 3 autres activités de l'emploi type. Pour pouvoir reconnaître son parcours, encadrer, sécuriser son public ou équiper un canyon, l'accompagnateur de canyoning doit maîtriser les principaux outils et techniques de progression de la descente de canyon.

L'accompagnateur de canyoning utilise et maîtrise :

- les techniques de progression et de déplacements hors corde (marche, déescalade, sauts...);
- les techniques et les outils de progression sur cordes propres aux descentes de canyon ;
- les techniques de progression en eaux vives ;
- les techniques et outils permettant la mise en place de manœuvre de secours et de réchappes. Il sait réagir de manière adaptée à des situations d'accidents ;
- Les techniques et outils de navigation.

L'accompagnateur de canyoning a des connaissances sur le milieu naturel des canyons en Nouvelle-Calédonie :

- la météorologie ;
- l'hydrogéologie ;
- la topographie.

- l'activité est limitée à une journée du lever au coucher du soleil ;
- les parcours de descente doivent s'effectuer sur des canyons inscrits sur la liste tenue à jour par la DJSNC en partenariat avec un organisme compétent ;
- effectif adapté aux conditions du canyon et ne pouvant excéder un maximum de 8 personnes ;
  - o en cas d'effectif plus important, les accompagnateurs de canyon devront être en équipe de deux ou plus.

. Il peut assister une personne titulaire d'un diplôme dont les prérogatives permettent un champ d'intervention plus large :

- l'encadrement des descentes de plusieurs jours ;
- l'encadrement des descentes de type aventure sur des canyons non mentionnés sur la liste, non équipés...

- *Équipement de canyon* :

- . Il peut être amené à équiper un canyon en respectant les conditions suivantes :
  - faire la demande auprès de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie ;
  - obtenir l'accord de cette direction ;
  - respecter le cahier des charges et les normes d'équipement en vigueur.

Pour une utilisation professionnelle de ce canyon, celui-ci devra être inscrit sur la liste des canyons autorisés pour les accompagnateurs de canyoning.

L'accompagnateur de canyoning a une obligation d'informer l'organisme en cas de constat d'équipement défectueux. Il ne pourra plus exercer professionnellement sur ce parcours tant que le canyon ne sera pas rééquipé et homologué.

Dans ses interventions, l'accompagnateur de canyoning est tenu à une obligation de moyen et est responsable d'un point de vue sécuritaire, matériel, équipement...

### 1.6 Niveau de qualification et évolution dans le poste

De niveau V, l'accompagnateur de canyoning peut évoluer vers les fonctions d'enseignant ou d'encadrant, à condition d'obtenir une certification de niveau III requis : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS).

## 2.2 Activité type 2 (AT2) : Construire et gérer le produit d'activité descente de canyon.

Dans l'exercice de sa profession, l'accompagnateur de canyoning peut être amené à créer ses produits de descentes de canyon et à gérer son activité professionnelle. La conduite de cette activité type 2 tient compte des intérêts touristiques, environnementaux et culturels, ainsi que des contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires.

L'accompagnateur de canyoning construit un ou des produits d'activités de descentes de canyon en fonction de différents types de clientèle (familiale, sportive, jeune, thématique, senior, scientifique, scolaire, commanditaires extérieurs...) et des différentes contraintes de son milieu d'intervention.

L'accompagnateur de canyoning établit l'itinéraire et le programme de ses descentes de canyon.

Ces parcours ne peuvent s'effectuer que sur des descentes agréées par l'organisme compétent.

Dans le cas d'un itinéraire agréé non connu par l'accompagnateur, il devra :

- prendre obligatoirement connaissance de tous documents relatifs aux sites (cartes, topoguides,...) et des informations de source orale;
- effectuer une reconnaissance préalable sur le terrain en descendant intégralement le parcours.

Dans le cas d'un itinéraire connu, l'accompagnateur de canyoning effectue une reconnaissance sur le terrain afin de vérifier le bon état de l'itinéraire et sa praticabilité en fonction de son public.

Il peut être amené à gérer son activité professionnelle :

- en établissant sa politique tarifaire ;
- en créant ses supports et ses réseaux de communication ;
- en effectuant les démarches réglementaires et administratives nécessaires au bon déroulement de son activité ;
- en effectuant les démarches relatives aux accès aux sites ;
- en participant au développement du canyoning ;
- en se tenant informé des évolutions techniques et sécuritaires liées à son activité.

## 2.3 Activité type 3 (AT3) : Préparer et encadrer une descente de canyon en toute sécurité.

La préparation est dans la continuité de l'activité 2. Elle commence dès le premier contact avec la clientèle. L'encadrement se situe principalement sur le terrain.

Cette activité tient compte des contraintes du milieu et du public.

A l'arrivée de son public l'accompagnateur accueille son groupe, évalue les aptitudes de ses clients, vérifie le matériel. Il initie aux manœuvres et aux gestes nécessaires à la descente de canyon.

Durant toute l'activité l'accompagnateur de canyoning encadre et assure la sécurité de ses clients.

L'accompagnateur peut agréer son parcours avec un discours s'appuyant sur ses connaissances environnementales et culturelles.

Il évalue la qualité de sa prestation.

## 2.4 Activité type 4 (AT4) : Garantir un équipement de qualité.

L'activité type 4 se situe principalement sur le terrain.

L'accompagnateur canyoning relève des défauts d'équipement dans des canyons.

Au cours de son activité il peut être amené à y pallier.

Lors d'une descente de canyon, afin de permettre le franchissement du passage en toute sécurité, il peut procéder au remplacement ou à la consolidation d'un amarrage défectueux.

A l'issue de sa descente de canyon il doit informer l'organisme compétent de ce défaut d'équipement.

Il peut-être amené sous contrôle de ce même organisme à réaliser des travaux d'équipements ou de rééquipement de type amarrage de tout ou partie d'un canyon.

## III-Description des compétences

La tenue de l'emploi type implique la maîtrise des 14 compétences suivantes :

- Compétence 1 (C1) Utiliser les techniques et outils de navigation.
- Compétence 2 (C2) Progresser et se déplacer « hors emploi de cordes ».
- Compétence 3 (C3) Progresser et se déplacer sur cordes.
- Compétence 4 (C4) Progresser et se déplacer en eaux vives.
- Compétence 5 (C5) Agir en cas de difficulté ou d'accident.
- Compétence 6 (C6) Analyser des données du milieu naturel.
- Compétence 7 (C7) Créer des produits canyon adaptés à différents publics.
- Compétence 8 (C8) Communiquer sur son activité professionnelle.
- Compétence 9 (C9) Réaliser les démarches nécessaires au bon fonctionnement de son activité professionnelle.
- Compétence 10 (C10) Elaborer un programme adapté au public.
- Compétence 11 (C11) Préparer et encadrer le groupe.
- Compétence 12 (C12) Evaluer les résultats de sa prestation.
- Compétences 13 (C13) Evaluer la solidité d'un amarrage.
- Compétences 14 (C14) Réaliser un amarrage.

3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1 : Progresser en toute sécurité en canyoning.

La réalisation de l'activité type 1 nécessite la mise en œuvre des 6 compétences (C) suivantes :

- Compétence 1 (C1) Utiliser les techniques et outils de navigation.
- Compétence 2 (C2) Progresser et se déplacer « hors emploi de cordes ».
- Compétence 3 (C3) Progresser et se déplacer sur cordes.

- Compétence 4 (C4) Progresser et se déplacer en eaux vives.
- Compétence 5 (C5) Agir en cas de difficulté ou d'accident.
- Compétence 6 (C6) Analyser des données du milieu naturel.

### 3.1.1 Compétence 1 (C1) Utiliser les techniques et outils de navigation

#### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning prépare et réalise son parcours en utilisant les techniques et outils de navigation. A partir d'une préparation cartographique, il identifie des points de passage caractéristiques, des lignes directrices, des itinéraires de secours et établit une feuille de route.

Lors de la réalisation de son parcours, l'accompagnateur de canyoning se situe sur la carte, se déplace en suivant sa feuille de route, et utilise les techniques de navigation appropriées.

#### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Les techniques ou outils de navigation sont :

- utiliser la carte, la boussole, l'altimètre ;
- utiliser des techniques de navigation avancée (lignes directrices, erreurs volontaires, tangentes à la courbe...);
- établir et utiliser un document présentant l'itinéraire (type feuille de route) ;
- utiliser un GPS ;
- utiliser les bases mathématiques nécessaires à l'usage des différents outils de navigation.

#### C/ Connaissances associées :

- connaître les caractéristiques et le fonctionnement d'une carte, d'une boussole, d'un altimètre ;
- connaître les grands principes de la navigation (lignes directrices, erreurs volontaires, tangentes à la courbe...);
- connaître les bases du calcul ;
- connaître les principales fonctionnalités du GPS.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- être méthodique ;
- être rigoureux ;
- être judicieux.

### 3.1.2 Compétence 2 (C2) Progresser et se déplacer « hors emploi de cordes ».

#### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning maîtrise les techniques de progression et de déplacement sans corde inhérentes, à l'activité de canyon. Ces techniques englobent la marche, la désescalade, les sauts et peuvent être utilisées dans les marches d'approches et de retours.

#### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Les techniques de progression et de déplacement sans corde à maîtriser en toutes conditions sont :

- s'équiper ;
- évaluer l'état du terrain (adhérence, trous...);
- adopter l'attitude de marche correspondant à l'état du terrain ;
- évaluer la difficulté et les dangers objectifs et subjectifs ;
- adopter une technique de progression appropriée ;
- maîtriser les techniques de désescalade (de face, de dos, d'opposition) ;
- évaluer les prises d'appels, les trajectoires de sauts et les réceptions ;
- maîtriser les techniques de sauts (les appels, les trajectoires, les amortis, les pénétrations dans l'eau).

#### C/ Connaissances associées

- connaître l'équipement individuel hors matériel relatif à l'emploi des cordes ;
- connaître les différents types de terrain rencontrés lors de la marche d'approche et dans les canyons ;
- connaître les différentes techniques de marche et de progression nécessaire à la descente de canyon hors emploi de corde ;
- connaître les principaux dangers inhérents à l'environnement canyon.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- anticiper ;
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- être dynamique ;
- rester concentrer.

### 3.1.3 Compétence 3 (C3) Progresser et se déplacer sur cordes.

#### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning maîtrise les techniques et les outils de progression et de déplacement avec corde inhérentes à l'activité de canyon.

Ces techniques englobent les rappels, les mains courantes, les déviations et la mise en place d'une corde fixe.

L'accompagnateur de canyoning utilise le matériel et les outils nécessaires à la réalisation de ces techniques.

#### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Les techniques et outils de progression et de déplacement avec corde à maîtriser en toute sécurité sont :

- choisir le matériel adapté à la descente de canyon ;
- s'équiper ;
- évaluer les obstacles à franchir et leurs dangers ;

- se sécuriser à un relais ;
- mettre en place et descendre sur un rappel simple (auto assurer, huit imblocable...);
- mettre en place et descendre sur un rappel débrayable ;
- mettre en place et descendre sur un rappel dévié et/ou guidé ;
- mettre en place et se déplacer le long d'une main courante ;
- progresser en escalade en tête et poser des relais ;
- installer et remonter sur une corde fixe ;
- réaliser une manœuvre de corde spéciale.

#### C/ Connaissances associées :

- connaître le matériel utilisé lors de déplacements sur cordes ;
- connaître les différents types de ressauts rencontrés lors des évolutions en canyonomisme ;
- connaître les différentes techniques de progression avec cordes nécessaires à la descente de canyon ;
- connaître les principaux dangers relatifs à l'utilisation des cordes.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- anticiper ;
- contrôler ;
- être méthodique ;
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- être dynamique ;
- rester concentrer.

#### 3.1.4 Compétence 4 (C4) Progresser et se déplacer en eaux vives.

##### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyonomisme maîtrise les techniques de progression et de déplacement inhérentes à l'eau vive.

Ces techniques englobent la marche et la nage en eaux vives.

Ces techniques mobilisent les connaissances spécifiques liées à l'eau vive.

##### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Les techniques et outils de progression et de déplacement en eaux vives en toute sécurité sont :

- choisir son équipement et s'équiper ;
- lire les lignes de courant d'un cours d'eau, d'une vasque ;
- identifier les principaux mouvements d'eau et leurs dangers potentiels (rappel d'eau, dressage, contre courant, siphon,...) ;
- utiliser les différentes techniques de nage en eaux vives ;
- adapter sa technique de nage en fonction du mouvement d'eau ;

- utiliser les différentes techniques de marche dans une zone avec un fort débit d'eau ;
- adapter sa technique de marche en fonction du mouvement d'eau ;
- porter assistance à une personne en difficulté dans un mouvement d'eau vive.

#### C/ Connaissances associées :

- connaître le matériel utilisé lors de déplacements en eaux vives ;
- connaître les différents types de mouvements d'eaux rencontrés lors des évolutions en canyonomisme ;
- connaître les différentes techniques de progression en eaux vives ;
- connaître les principaux dangers relatifs aux mouvements d'eaux.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- anticiper,
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- être dynamique ;
- rester concentrer ;
- rester maître de soi.

#### 3.1.5 Compétence 5 (C5) Agir en cas de difficulté ou d'accident

##### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyonomisme maîtrise les techniques et outils de sauvetage lui permettant d'intervenir sur une personne victime d'un accident. L'accompagnateur de canyonomisme intervient sur une situation d'accident, il maîtrise les procédures d'alerte et d'évacuation.

##### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- choisir le matériel adapté au secours ;
- placer le groupe en sécurité ;
- placer la victime en sécurité si besoin ;
- faire un bilan ;
- apporter les premiers secours ;
- alerter ;
- gérer le groupe et la victime dans l'attente.

#### C/ Connaissances associées :

- connaître le matériel utilisable pour porter secours ;
- connaître les différentes techniques de sauvetage ;
- connaître les premiers gestes de secours ;
- connaître les procédures d'alerte ;
- connaître des techniques de brancardage.



- 3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2 :  
 Construire et gérer le produit d'activité descente de canyon.
- La réalisation de l'activité type 2 nécessite la mise en œuvre des 3 compétences (C) suivantes :
- Compétence 7 (C7) Créer des produits canyon adaptés à différents publics.
  - Compétence 8 (C8) Communiquer sur son activité professionnelle.
  - Compétence 9 (C9) Réaliser les démarches nécessaires au bon fonctionnement de son activité professionnelle.

3.2.1 Compétence 7 (C7) Créer des produits canyon adaptés à différents publics.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning construit différents types de produits d'activités de descente de canyon. Il choisit ses descentes parmi la liste de canyons agréés. Il propose un parcours correspondant aux attentes et au niveau de sa clientèle (familiale, sportive, jeune, thématique, senior, scientifique, scolaire...), en tenant compte des contraintes des lieux. Dans le cas d'un itinéraire non connu par l'accompagnateur de canyoning, une préparation sur carte et topographique est nécessaire. Il effectue, ensuite la descente de repérage. Il prend note des caractéristiques du canyon (niveau d'eau, réchappés, plateforme de rappel,...).

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- mobiliser des réseaux pour accéder à l'information ;
- choisir le canyon ou un de ses tronçons adapté à différents types de clientèle ;
- estimer le timing, la difficulté et l'engagement du parcours ;
- réaliser le parcours pour vérifier son adéquation avec sa fiche « produit » ;
- évaluer et noter les caractéristiques du parcours (niveau d'eau, réchappés, plateforme de rappel, intérêts...) en fonction des conditions ;
- préparer ses fiches « produit » de descente de canyon.

C/Connaissances associées :

- connaître les différentes particularités des canyons en Nouvelle-Calédonie ;
- connaître les différents types de clientèle et leurs caractéristiques ;
- connaître des réseaux efficaces pour collecter des informations (institutions, professionnels, partenaires...).

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- être méthodique ;
- être consciencieux ;
- être organisé ;
- esprit d'analyse et de synthèse des informations ;

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- anticiper ;
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- être dynamique ;
- rester concentrer ;
- ne pas se laisser influencer ;
- s'adapter à des situations imprévues ;
- rester maître de soi.

3.1.6 Compétence 6 (C6) Analyser des données du milieu naturel.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyon analyse les conditions météorologiques, hydrogéologiques et topographiques pour réaliser son activité en toute sécurité.

L'accompagnateur de canyoning connaît les normes de classements et l'échelle de cotation en vigueur relative à l'activité canyon.

Il respecte le milieu dans lequel il évolue.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- interpréter un bulletin météo et les signes naturels sur le terrain (nuage, vent, couleur du ciel...);
- lire et interpréter le relief sur une carte et sur le terrain ;
- anticiper sur le comportement des canyons en fonction des hauteurs d'eau ;
- lire et interpréter un topoguide.

C/ Connaissances associées :

- avoir des notions sur le relief spécifique aux canyons et leurs aspects hydrologiques (bassin versant, gorges,...) ;
- avoir des notions en météorologie ;
- connaître les principales conséquences des phénomènes liés aux reliefs spécifiques des canyons ;
- connaître l'échelle de cotation et les normes de classement des canyons ;
- connaître les écosystèmes des canyons et les environnements socioculturels de la Nouvelle-Calédonie ;
- connaître les spécificités des canyons en Nouvelle-Calédonie.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- comprendre et s'approprier les informations ;
- transférer les connaissances au terrain ;
- avoir le sens de l'observation.

- être créatif.

### 3.2.2 Compétence 8 (C8) Communiquer sur son activité professionnelle.

#### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning développe son activité professionnelle. Il utilise des outils de communication visant à assurer la promotion et la pérennité de son activité.  
Il valorise son activité auprès des différents publics, des acteurs du tourisme, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des médias...  
Il peut créer et/ou diffuser des supports de communication.

#### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- utiliser différents moyens de communication ;
- utiliser les outils permettant la création de supports de communication ;
- créer son réseau professionnel ;
- établir sa politique tarifaire ;
- concevoir et mettre en œuvre son plan commercial.

#### C/Connaissances associées :

- connaissance de différents moyens de communication
- connaissance de logiciels informatiques permettant la création de supports de communication.
- connaître des principes de base de marketing ;
- savoir utiliser des outils de planification et contact ;
- connaître le tissu institutionnel et professionnel.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne élocution ;
- savoir parler de son produit ;
- être ouvert ;
- être réactif et imaginatif ;
- savoir argumenter, convaincre.

### 3.2.3 Compétence 9 (C9) Réaliser les démarches nécessaires au bon fonctionnement de son activité professionnelle.

#### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning gère son activité professionnelle sur un plan administratif, réglementaire, relationnel.  
Il tient à jour ses documents comptables, clients...  
Il gère et entretient son matériel technique suivant les normes des EPI (équipement de protection individuel).  
Il se tient informé des évolutions techniques et sécuritaires liées à son activité.

#### B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- effectuer les différentes déclarations nécessaires à son activité : responsabilité civile, répertoire d'identification des entreprises et des établissements (RIDET), réglementation, déclaration d'activité, d'éducateur, sociale, fiscale ;
- utiliser les réseaux permettant de se tenir à jour de l'évolution des techniques de canyoning ;
- solliciter les autorisations d'accès ;
- tenir une comptabilité simplifiée (facture, devis, recettes, dépenses,...) ;
- tenir un agenda et un carnet d'adresses à jour ;
- évaluer l'état du matériel, entretenir le matériel ;
- tenir à jour son carnet d'EPI.

#### C/Connaissances associées

- connaître les acteurs du mouvement sportif et du milieu professionnel (fédérations, groupements professionnels...);
- connaître le tissu institutionnel et administratif ;
- savoir où s'informer pour se tenir à jour de ses déclarations fiscales et sociales ;
- connaître les us et coutumes et les démarches d'accès aux sites ;
- connaître les normes en vigueur et caractéristiques techniques du matériel ;
- connaître les procédures EPI.

#### D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité de communication ;
- respecter les procédures administratives ;
- être observateur ;
- être méthodique ;
- être consciencieux ;
- être organisé ;
- avoir un esprit d'analyse et de synthèse des informations ;
- s'approprier les informations.

### 3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3 : Préparer et encadrer une descente de canyoning en toute sécurité. La réalisation de l'activité type 3 nécessite la mise en œuvre des 3 compétences (C) suivantes :

- Compétence 10 (C10) Elaborer un programme adapté au public.
- Compétence 11 (C11) Préparer et encadrer le groupe.
- Compétence 12 (C12) Evaluer les résultats de sa prestation.

#### 3.3.1 Compétence 10 (C10) Elaborer un programme adapté au public.

##### A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning analyse la demande de la clientèle (désiderata, type de public, nombre de personnes, disponibilité...), cible et propose une sélection de programme.

En fonction des contraintes du groupe et des contraintes naturelles, il élabore un programme détaillé. Il définit entre autre :

- le parcours ;
- le timing de la sortie ;
- le matériel collectif et individuel ;
- les moyens d'alerte, les zones de réchappes et les zones d'intervention des secours...

Il communique aux clients le programme (horaires, matériel).

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- poser les questions clefs afin d'évaluer la demande et le potentiel du groupe ;
- analyser les contraintes naturelles du moment (débit d'eau, météo,...) ;
- présenter ses produits types ;
- mettre en adéquation la demande et les contraintes naturelles et humaines ;
- planifier le programme adapté au public ;
- déterminer le matériel nécessaire ;
- communiquer au public le programme et la liste de matériel.

C/Connaissances associées :

- connaître les principales questions pour cibler le public et sa demande.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité de communication ;
- être enthousiaste ;
- être attentif à l'autre ;
- être méthodique ;
- être organisé ;
- esprit d'analyse et de synthèse des informations ;
- convaincant ;
- être exigeant sur les horaires et le matériel.

3.3.2 Compétence 11 (C11) Préparer et encadrer le groupe

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoning accueille les clients puis prépare le groupe. Il vérifie le niveau, le matériel, l'état de forme du public et questionne sur d'éventuels points de vigilance médicaux. Il équipe son public. Il vérifie et/ou initie aux manœuvres ou manipulations nécessaires à la descente du canyon.

L'accompagnateur de canyoning encadre le groupe et assure sa sécurité dans le canyon, la marche d'approche et le retour. Il donne les consignes et veille à leur respect.

Il peut être amené à instaurer un dialogue (culturel, environnemental...) afin d'agréer l'activité.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- vérifier le matériel individuel et collectif ;
- se présenter et présenter le programme de l'activité ;
- poser les questions clefs ;
- évaluer le potentiel du groupe ;
- équiper le groupe ;
- vérifier les compétences techniques du groupe et le cas échéant initier le public aux manœuvres de corde nécessaires à la descente de canyon ;
- gérer le groupe ;
- veiller au respect des consignes ;
- vérifier et corriger les gestes et comportements des clients ;
- évaluer l'état physique et mental des clients en fonction des contraintes du milieu naturel ;
- anticiper sur les passages techniques ;
- mettre en place les techniques adaptées à la situation ;
- s'adapter aux évolutions des conditions naturelles et humaines ;
- réagir de façon appropriée en cas de situations imprévues ;
- rendre la descente attractive par ses connaissances ;
- instaurer un dialogue adapté à la situation (discussion, motivation, mise en confiance...).

C/Connaissances associées

- connaître des techniques de communication ;
- connaître des questions clefs ;
- connaître les principaux comportements et attitudes d'un public et leurs conséquences ;
- connaître des comportements à risque ;
- avoir des bases de pédagogie ;
- connaître des postures de l'encadrant ;
- avoir des connaissances sur les écosystèmes des canyons et les environnements socioculturels de la Nouvelle-Calédonie.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité de communication ;
- enthousiasme et lucidité ;
- être vigilant ;
- être méthodique et rigoureux ;
- s'approprier, comprendre, synthétiser les informations ;
- se mettre à la portée de son public ;
- savoir prendre une décision ;
- être exigeant sur les horaires.

3.3.3 Compétence 12 (C12) Evaluer les résultats de sa prestation.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoniisme apprécie les points positifs et négatifs de sa prestation. Il évalue la satisfaction de sa clientèle. Il évalue l'atteinte ou non des objectifs attendus, réfléchit aux écarts repérés entre l'action préparée et réalisée. Il évalue les aspects sécuritaires de son activité puis met en œuvre des solutions correctives. Il rend compte éventuellement de sa prestation auprès de sa structure, d'un commanditaire.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- questionner le public ;
- faire le bilan de sa prestation ;
- revivre son parcours afin d'identifier et d'analyser les situations déterminantes pouvant avoir un impact sur l'aspect sécuritaire et clientèle ;
- définir des solutions permettant d'améliorer son activité.

C/Connaissances associées :

- connaître des outils d'évaluation simples (questionnaire de satisfaction,...) ;
- connaître des outils d'auto évaluation simples (procédures et fiche d'auto critique...).

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être à l'écoute ;
- se remettre en question ;
- avoir un regard critique sur sa prestation ;
- avoir le sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'analyse et de synthèse.

3.4 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 4 :

Garantir un équipement de qualité.

La réalisation de l'activité type 4 nécessite la mise en œuvre des 2 compétences

(C) suivantes :

- Compétences 13 (C13) Evaluer la solidité d'un amarrage.
- Compétences 14 (C14) Réaliser un amarrage.

3.4.1 Compétence 13 (C13) Evaluer la solidité d'un amarrage.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoniisme, en cours de parcours ou lors d'une intervention spécifique, apprécie la solidité des points d'amarrage. Il évalue notamment le support, la qualité des matériaux, le positionnement des amarrages et les liaisons entre eux. Il décide de façon responsable d'utiliser, ou non, les amarrages suivant leur état.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- vérifier visuellement et tactilement le support, la qualité des matériaux, le positionnement des amarrages et les liaisons entre les amarrages ;

- appliquer des tests simples permettant d'affiner son jugement ;
- prendre une décision catégorique pour utiliser ou pas l'amarrage en l'état.

C/Connaissances associées :

- connaître les signes alertant sur la défaillance des amarrages et de leurs liaisons ;
- connaître les normes des amarrages en canyoniisme ;
- connaître des tests simples éprouvant la solidité de l'amarrage.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir le sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'analyse ;
- être méthodique ;
- être regardant et critique ;
- être résolu.

3.4.2 Compétence 14 (C14) Réaliser un amarrage.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur de canyoniisme connaît les normes et procédures de pose d'un amarrage spécifique à l'activité canyon.

Il pose les différents types d'amarrage (gougeon, scellement, lunule).

Il réalise si besoin un amarrage de fortune pour renforcer un amarrage défectueux.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- sonder le support de l'amarrage ;
- situer stratégiquement l'amarrage en fonction de l'environnement ;
- positionner l'amarrage dans les règles de l'art ;
- relier des amarrages ;
- appliquer les techniques de poses ;
- mobiliser différentes techniques pour mettre en place un amarrage de fortune.

C/ Connaissances associées :

- connaître les techniques de poses :
  - . les normes d'équipement ;
  - . des tests simples pour évaluer la solidité du support ;
  - . les règles de bases de placement des amarrages ;
  - . le cahier des charges de pose de l'amarrage utilisé ;
  - . les techniques pour relier des amarrages ;

- connaître les stratégies de pose liées :
  - . aux accessibilités ;

**- ANNEXE 1 : Groupe de travail -**

**Animation et Ingénierie :**

Céline BELLON

Responsable de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.

Isabelle SPITZ

Conseillère formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie

**Composition du groupe de travail**

Loyola ATE

Moniteur fédéral canyon.

Miguel ATE

Président « TERRAVENTURE Nord »  
Initiateur canyon, spéléologie.

Bernard CHATELAIN

Responsable de la cellule écotourisme direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.

Jean Francis CLAIR

Professeur d'EPS, accompagnateur moyenne montagne  
Chargé par la province des îles Loyauté du plan de développement de la randonnée pédestre

Christophe JOLY

Bureau des sports nature à la direction de la jeunesse et des sports province Sud.

Guy QUER

Guide de haute montagne.

Dominique LE POUL

Responsable du pôle formation du GIE Tourisme province Nord.

Florent LIMONATA

Licence STAPS, diplôme CQP escalad'arbres.

Frédéric SALLE

Guide de haute montagne. Conseiller technique du comité régional de la Nouvelle-Calédonie de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

- . aux variations du débit d'eau ;
- . à la zone de départ ;
- . aux réceptions ;
- . aux types de public ;
- connaître des techniques d'amarrage de fortune :
  - . ceinturer un bloc, un arbre ;
  - . planter un piton ;
  - . poser manuellement un amarrage de type expansion ou compression ;
  - . réaliser un coinqueur ;
  - . effectuer un corps-mort...

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir le sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'analyse ;
- être méthodique et consciencieux ;
- être ingénieux et astucieux.